



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/SBSTTA/REC/23/7
28 novembre 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Vingt-troisième réunion

Montréal, Canada, 25-29 novembre 2019

Point 9 de l'ordre du jour

RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

23/7. Questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,

1. *Prend note* des propositions de questions nouvelles et émergentes résumées dans la note de la Secrétaire exécutive sur les questions nouvelles et émergentes¹ ;
2. *Décide* de reporter à sa vingt-quatrième réunion l'examen de la soumission proposant que la biologie de synthèse soit classée en tant que question nouvelle et émergente, compte tenu des avis du groupe spécial d'experts techniques sur la biologie de synthèse ;
3. *Recommande*, en attendant l'issue de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques sur le sujet de la biologie de synthèse², que la Conférence des Parties décide de ne pas ajouter à l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de question nouvelle et émergente au cours du prochain exercice biennal, conformément à la procédure établie en vertu de la décision IX/29.

¹ CBD/SBSTTA/23/8.

² Des modifications du projet de décision final pour la quinzième réunion de la Conférence des Parties pourraient s'avérer nécessaires en conséquence.